

**MAIRIE
DE
SAINT-SYLVAIN
14190**



**Département du Calvados
Commune de Saint-Sylvain**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} AOUT 2024**

Date de convocation :

25/07/2024

Date d'affichage :

25/07/2024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Procurations : 01
- Votants : 11
- Quorum : 08

L'an deux-mille-vingt-quatre, le jeudi premier août à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Régis CROTEAU, Maire,

Étaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, BUREL Stéphanie, LEGRIGEOIS Céline, VERNHET Guy, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier ;

Étaient absents : M. GUILLEMETTE Olivier représenté et a donné pouvoir à M. CROTEAU Régis

Étaient absents excusés : Mme RAULINE Alexandra, Mme TIZON Sophie, M. ENOUF Guy, M. VANDERMERSCH Thomas

Mme LEGRIGEOIS Céline a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

S5-2024-1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2024 envoyé avec la convocation du conseil municipal de ce jour.

Il n'y a pas d'observation formulée à ce procès-verbal, il est adopté à l'unanimité des membres votants.

S5-2024-2 : Médiathèque : validation du devis du mobilier

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de la société IDM LIBRARY pour les équipements mobiliers de la médiathèque d'un montant de 58 420,74 € HT soit 70 104 ,89 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de valider les propositions de la société IDM LIBRARY pour un montant total de 58 420,74 € HT soit 70 104 ,89 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget 2024.

S5-2024-3 : Réfection des trottoirs rues Chanoine RENOUF, Dr LECHARPENTIER et Louis LECHEVALLIER : choix entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réfection des trottoirs des rues Chanoine Renouf, Docteur Lecharpentier et Louis Lechevalier.

Trois entreprises ont remis une offre, à savoir :

Entreprises	Montant HT 2024	Travaux complémentaires	Option Rougissant	Sous total HT +TS sans option	Sous total HT avec option	Montant base TTC	Montant avec TC TTC	Montant avec option TTC
SBTP	32 833,00 €	2 490,00 €	4 550,00 €	35 323,00 €	39 873,00 €	39 399,60 €	42 387,60 €	47 847,60 €
Toffolutti	36 971,33 €	3 812,48 €	2 600,00 €	40 783,81 €	43 383,81 €	44 365,60 €	48 940,57 €	52 060,57 €
Jones TP	27 440,00 €	2 848,00 €	2 210,00 €	30 288,00 €	32 498,00 €	32 928,00 €	36 345,60 €	38 997,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres votants, décide de retenir la proposition de l'entreprise Jones Travaux Publics pour un montant total de 30 288,00 € HT soit 36 345,60 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget 2024.

S5-2024-4 : Mise en accessibilité des allées du cimetière : choix entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de mise en accessibilité des allées du cimetière et la réalisation des allées en sable traité.

Trois entreprises ont remis une offre, à savoir :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
SBTP	39 600,00 €	47 520,00 €
Toffolutti	55 034,50 €	66 041,40 €
Jones TP	39 030,00 €	46 836,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres votants, décide de retenir la proposition de l'entreprise SBTP pour un montant total de 39 600,00 € HT soit 47 520,00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget 2024.

S5-2024-5 : Lotissement « Le Clos Suzanne » : choix du prestataire fouilles archéologiques préventives

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de lotissement le Clos Suzanne, les services archéologiques de la D.R.A.C, par arrêté 28-2024-006 du Préfet en date du 09/01/2024 ont prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif sur les emprises du projet. Ce dernier a été réalisé en janvier 2024 par les services du Département du Calvados. A l'issue, les services archéologiques de la D.R.A.C, par arrêté 28-2024-211 du Préfet en date du 28 mai 2024, ont prescrit une fouille archéologique préventive.

Sur la base d'un cahier des charges scientifiques élaboré par la DRAC, une consultation a été lancée et trois prestataires ont remis une offre, à savoir :

Prestataires	Montant HT	Montant TTC
INRAP	76 698,16 €	92 037,79 €
Conseil départemental	72 118,50 €	86 542,20 €
Eveha	130 891,00 €	157 069,20 €

Tranche optionnelle 1 : réalisation d'analyses paléo-environnementales

Prestataires	Montant HT	Montant TTC
INRAP	7 000,00 €	8 400,00 €
Conseil départemental	11 110,00 €	13 332,00 €
Eveha	8 003,00 €	9 603,60 €

Tranche optionnelle 2 : remblaiement des décapages

Prestataires	Montant HT	Montant TTC
INRAP	1 423,38 €	1 708,10 €
Conseil départemental	5 544,00 €	6 652,80 €
Eveha	9 057,00 €	10 868,40 €

Les services de la DRAC ont analysé ces différentes offres et par courrier en date du 5 juillet 2024, ils confirment que les offres du CD14 et EVEHA sont recevables mais pas celle de l'INRAP. Ils informent qu'ils ne donneraient pas l'autorisation de fouille si nous retenions l'offre de l'INRAP. Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres votants, décide de retenir la proposition du Conseil Départemental 14 pour un montant de 72 118,50 € HT soit 86 542,20 € TTC. La tranche optionnelle 1 : réalisation d'analyses paléo-environnementales pourra être affermée en fonction de la découverte des vestiges pour un montant total 11 110,00 € HT soit 13 332,00 € TTC. La tranche optionnelle 2 : remblaiement des décapages n'est pas retenue.

S5-2024-6 : Lotissement « Le Clos Suzanne » : demande subvention DRAC

Monsieur le Maire précise qu'une demande de participation financière à hauteur de 50% peut être sollicitée auprès de l'Etat (DRAC) pour réaliser ces fouilles de sauvetages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres votants, décide de solliciter une participation financière à hauteur de 50% auprès de l'Etat (DRAC) pour réaliser les fouilles de sauvetage en préalable à la construction du lotissement Le Clos Suzanne.

S5-2024-7 : Lotissement « Le Clos Suzanne » : Détermination et fixation des prix de vente des terrains

La présente délibération annule et remplace la délibération S10-2023-2 : Lotissement « Le Clos Suzanne » : Détermination et fixation des prix de vente des terrains au motif des fouilles archéologiques de sauvetage à réaliser préalablement aux travaux de viabilisation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du lotissement ainsi que les différents frais d'acquisition, de maîtrise d'œuvre, de TVA sur marge, de travaux de viabilisation et de fouilles archéologiques.

Compte tenu de ces frais précités, de l'exposition des terrains, des surfaces constructibles, des tarifs pratiqués sur le territoire, la commission Finances/Budget réunie lundi 22 juillet 2024 propose de fixer les prix de vente des terrains comme suit :

- terrain n°1 d'environ 662 m² : 81 000.00 € TVA sur marge comprise
- terrain n°2 d'environ 618 m² : 76 000.00 € TVA sur marge comprise
- terrain n°3 d'environ 574 m² : 71 000.00 € TVA sur marge comprise
- terrain n°4 d'environ 701 m² : 84 000.00 € TVA sur marge comprise
- terrain n°5 d'environ 444 m² : 54 000.00 € TVA sur marge comprise
- terrain n°6 d'environ 556 m² : 69 000.00 € TVA sur marge comprise
- terrain n°7 d'environ 463 m² : 57 000.00 € TVA sur marge comprise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- de valider les prix proposés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents concernant cette opération.

S5-2024-8 : Eclairage public (SDEC) : programme fond vert 2024

Monsieur Simon MARIE est venu présenté la compétence du SDEC pour l'éclairage public de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif au changement des candélabres ayant plus de 25 ans.

Monsieur le Maire explique que le SDEC énergie a déposé un dossier de financement au titre du dispositif Fonds Vert – Axe 1 « Rénovation de l'éclairage supérieur à 25 ans ».

Le coût de ces opérations sont estimés à :

- Programme R30 : La contribution de la commune s'élève à la somme **7 894,30 €** correspondant au montant du devis de 23 682,90€, déduction faite de la part du financement assuré par le SDEC énergie.
- Programme fond vert 2024 : La contribution de la commune s'élève à la somme **16 262,36 €** correspondant au montant du devis de 48 787,07 €, déduction faite de la part du financement assuré par le SDEC énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide de valider les devis relatifs au programme R30 et programme fond vert 2024.

S5-2024-9 : Budget principal : amortissement subvention compte 204

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code des Collectivités Territoriales énumère à l'article L2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipements versées (compte 204) est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'amortir pour une durée de 5 ans, les comptes du chapitre 204 « subventions d'équipements versées ».

S5-2024-10 : Budget annexe assainissement : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, qu'il convient de modifier le budget pour effectuer le virement d'excédent de fonctionnement vers le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- de modifier le budget de la manière suivante :

615 23	Entretien réparation réseaux	- 4 800,00 €
672	Reversement excédent collectivité	+ 4 800,00 €

S5-2024-11 : Maison de Santé Pluriprofessionnelle : subvention FEDER, durée amortissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons sollicité une subvention FEDER auprès de la région pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

Afin de compléter le dossier, il est demandé une durée d'amortissement pour la subvention qui sera versée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'amortir pour une durée de 25 ans, la subvention qui sera versée par le FEDER.

S5-2024-12 : Médiathèque : choix de nom

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque, il convient de donner un nom à la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide de nommer la médiathèque : *La caserne aux livres*.

S5-2024-13 : Lotissement de Monsieur TOLMER / Choix du nom de l'impasse

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de dénommer l'impasse du lotissement de Monsieur TOLMER Thierry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide de dénommer l'impasse du lotissement de Monsieur TOLMER Thierry : *Impasse du Petit Fossé*.

S5-2024-14 : Présentation et validation du projet d'effacement des réseaux Télécom Rue Vilaine et Rue de la Flattière, hors projet SDEC

La présente délibération annule et remplace les délibérations S9-2023-3 et S9-2023-4 : Présentation et validation du projet d'effacement des réseaux Télécom Rue de la Flattière et Rue Vilaine, hors projet SDEC au motif de la dénonciation du marché de l'entreprise STEPELEC fin 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise OMEXOM, relatif à l'effacement des réseaux de distribution de télécommunication rue Vilaine et rue de la Flattière, hors projet SDEC.

Le coût total de cette opération est estimé à 15 645,00 € HT soit 18 774, 00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- de valider le devis présenté pour un montant de 15 645,00 € HT soit 18 774, 00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

La secrétaire

Céline LEGRIGEOIS



Le Maire

Régis CROTEAU

